



L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing, dûment convoqué le vingt-trois janvier, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Date de convocation : 23/01/2025
Présents : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, PRADALIER Jean, MARC Chantal, REGIS Jean-Pierre, MOMMEJA Gisèle, , PAGES Christine, ALAUX Bernard

Membres en exercice : 10
Membres présents : 8
Quorum : 6

Excusés ayant donné pouvoir : DIAS Dimitri à COUSERAN Nathalie ;
AYGALENQ Françoise à Chantal MARC
Excusé :

Secrétaire de séance : BRUNET Philippe

Madame le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et donne lecture du pouvoir.

L'ordre du jour comprendra les points suivants :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2024
- Compte rendu des décisions du Maire
- Demandes de DETR 2025
 - o Opération cœur de village
 - o Camping municipal : construction de deux habitations légères de loisirs
- Tarif du camping
- Tarif du repas de cantine
- Régularisation cadastrale de voirie : route de Montplaisir
- Groupement de commande pour le fauchage et le débroussaillage de la voirie communale (CCCLT)
- Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion
- Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie
- Questions diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « au début de chacune de ses séances, le conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ».

Conformément aux dispositions de cet article, le conseil municipal est invité à nommer un membre du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Désigne M. BRUNET Philippe pour remplir les fonctions de secrétaire de séance pour la durée de présente séance.
- Autorise Mme le Maire a signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	--

2. Approbation du procès-verbal du conseil du 26 novembre 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire donne lecture du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 26 novembre 2024.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 26 novembre 2024
- Autorise Mme le Maire a signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	--

3. Décisions prises en application des delegations consenties par le conseil municipal au maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délibération DL2020-04-005 de délégation du conseil municipal à Mme le Maire,

Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis le précédent conseil telles que mentionnées ci-après :

N°2024-21 du 4 décembre 2024	Signature du devis de modification du branchement AEP– camping de la Chantellerie
2024-22 du 17 décembre 2024	Virement de crédits
2025-01 du 14 janvier 2025	Virements de crédits

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Prend acte de l'ensemble des décisions telles que présentées ci-dessus, prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation susmentionnée.
- Autorise Mme le Maire a signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	--

4. Demande de financement DETR 2025 – opération Cœur de village

Vu la délibération du 3 juin 2023 retenant l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le projet d'opération cœur de village,

Vu les présentations des plans et des estimatifs, scindé en deux tranches

Madame le Maire présente au conseil municipal, le plan de financement prévisionnel de la tranche ferme avec prestations supplémentaires éventuelles.

Coût des travaux		TTC	HT
Tranche Ferme			404 551.20 €
PSE1			61 698.00 €
Divers et imprévus 5%			23 312.46 €
Total travaux			489 561.66 €
Honoraires			
Maitrise d'œuvre			24 505.00 €
Géomètre - relevé topographiques			5 010.00 €
SPS			4 280.00 €
Total honoraires			33 795.00 €
COUT TOTAL OPERATION		628 027.99 €	523 356.66 €
Subventions			
Etat - DETR 2025	25%		130 839.17 €
Le Département de l'Aveyron	25%		130 839.17 €
Région (pavage, espaces verts)	25 %		60 906.54 €
Total Subventions			322 584.87 €
% total subventions / total dépenses HT			61.64%
Emprunt			200 000.00 €
Autofinancement TTC		105 443.13 €	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté,
- Autorise Madame le Maire a solliciter les financeurs susmentionnés,
- Autorise Madame le Maire a signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Votants	Pour	Contre	Abstention	Décision adoptée à l'unanimité
10	10	0	0	

5. Demande de financement DETR 2025 – création de 2 locatifs saisonniers au camping municipal de la Chantellerie

Vu la délibération du 21 avril 2023 retenant l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement du camping municipal de la Chantellerie et ses abords,

Considérant que le projet global présenté au titre la DETR 2024 a été phasé pour permettre l'ouverture du camping pour la saison 2025,

Madame le Maire présente au conseil le projet de création de deux locatifs saisonniers qui reprennent le même principe de construction que la halle, dont un logement pour les personnes à mobilité réduite. Le montant des travaux est estimé à 197 000.00 € HT.

Madame le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût des travaux		TTC	HT
-------------------------	--	-----	----

Construction de 2 logements saisonniers locatifs			197 000.00 €
Total travaux			197 000.00 €
Honoraires			
MOE			19 700.00 €
CT			4 000.00 €
SPS			3 000.00 €
Total honoraires			26 700.00 €
COUT TOTAL OPERATION		268 440.00 €	223 700.00 €
Subventions			
Etat - DETR 2025-2026	25%		55 925.00 €
Le Département - camping	30.00%		67 110.00 €
Total Subventions			123 035.00 €
% total subventions / total dépenses HT			55.00%
Autofinancement TTC		145 405.00 €	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté,
- Autorise Madame le Maire a solliciter les financeurs susmentionnés,
- Autorise Madame le Maire a signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Votants	Pour	Contre	Abstention	Décision adoptée à l'unanimité
10	10	0	0	

6. Tarifs 2025 du camping

Suite aux travaux de rénovation du camping engagé en 2024, le camping municipal de la Chantellerie va proposer un équipement neuf de qualité avec des prestations supplémentaires (préau avec cuisine, laverie, point relais épicerie, etc.). Madame le Maire propose les tarifs suivants :

Emplacement 2 pers	15.00 €
Emplacement 1 pers	8.00 €
Adulte supplémentaire	6.00 €
Enfants 4 à 12 ans	4.00 €
Enfants 0 à 3 ans	gratuit
Groupe +10pers en tentes	5.00 €
Branchement élec	4.00 €
Vidange ou recharge Borne Camping car	4.00 €

Taxe de séjour non incluse.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les tarifs présentés pour l'année 2025
- Autorise Mme le Maire a signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	--

7. Tarifs du repas cantine

Vu le contrat de prestation de restauration avec CRM Traiteur,
Vu la délibération du 1^{er} août 2023 qui fixe le tarif de facturation à 4.38 €,
Vu l'indexation contractuelle des prix qui fixe le coût TTC du prix du repas facturé à 4.91 € à compter du 1^{er} janvier 2025,

Il est proposé un tarif de facturation du repas de cantine de 4.50€, soit une prise en charge par la commune de 0.41 € par repas.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le tarif de facturation du repas de cantine à 4.50 € à compter du 1^{er} février 2025.
- Autorise Mme le Maire a signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	--

8. Régularisation cadastrale Route de Montplaisir – lieu-dit Montrepos

Madame le Maire informe le conseil que lors de l'élargissement de la route de Montplaisir, les régularisations cadastrales nécessaires n'ont pas été réalisées. Xavier Corthier, géomètre, a établi une délimitation de propriété en 2014 et en 2024 à la demande des propriétaires dans le cadre du bornage des terrains. Mme BILLARD Georgette est propriétaire de l'ensemble des parcelles concernées.

La Commune d'Estaing doit à présent acheter lesdits terrains qui font partie de la voirie communale. Madame le Maire propose une acquisition au tarif de 1 €/m², suivant le détail ci-dessous.

Parcelles	Surface	Tarif acquisition
E 1662	7 ca	7.00 €
E 1664	56 ca	56.00 €
E 1666	82 ca	82.00 €
E 1591	108 ca	108.00 €
	253.00 m²	253.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'achat des parcelles et le prix d'achat desdits terrains à 1€/m²
- Mandate l'étude de Maître GALIBERT-PROUZET pour la rédaction des actes nécessaires dont la Commune prendra en charge les frais afférents
- Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	--

9. Groupement de commandes pour un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de débroussaillage – fauchage : adhésion au groupement de commandes et signature de la convention constitutive

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique,

Vu le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

Considérant que dans le cadre de leurs activités, la Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère et les communes de Bozouls, d'Estaing, de Gabriac, de Montrozier, d'Espalion et de Rodelle sont amenées à conclure des marchés de travaux en matière de débroussaillage et de fauchage.

Considérant que ces entités partagent à la fois des besoins et des objectifs similaires et souhaitent s'accorder pour obtenir des conditions financières globalement plus intéressantes.

Considérant que la recherche d'économies d'échelle conduit les sept entités à se rapprocher pour apprécier leurs besoins réciproques et élaborer une mise en concurrence dans le cadre d'un groupement de commandes.

Madame le Maire informe donc que les sept entités décident de constituer, conformément aux dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique, un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre à bons de commandes en procédure adaptée (article L2323-1 du Code de la commande publique) dont la convention ci-annexée précise les modalités de fonctionnement.

Chaque membre du groupement s'engage, après attribution du marché par la Commission d'appel d'offres du groupement, à exécuter le marché à hauteur de ses besoins propres, tel qu'il les a préalablement déterminés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée entre la Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère et la commune de de Bozouls, la commune d'Estaing, la commune de Gabriac, la commune de Montrozier, la commune d'Espalion et la commune de Rodelle pour les travaux de débroussaillage et fauchage sur leurs territoires respectifs,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement ci-annexée,
- Approuve le lancement de la procédure de consultation pour la désignation d'un ou plusieurs cocontractants selon une procédure adaptée en application de l'article L2313-1 du Code de la commande publique.

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	--

10. Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 23 octobre 2024 fixant les tarifs des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion,

Considérant que la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- Confie le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.
- Autorise Madame le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025.
- Règle au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

Votants	Pour	Contre	Abstention	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
10	10	0	0	

11. Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5511-1,

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 05/11/2024 ci -annexés

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment les points suivants :

- Simplification administrative avec les adhérents
- Composition du Conseil d'Administration
- Attributions du Conseil d'Administration
- Rôle du directeur de l'Agence
- Commission de travail thématiques entre élus

Considérant l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre commune à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les statuts de l'Agence Technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Votants	Pour	Contre	Abstention	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
10	10	0	0	

12. Questions et informations diverses

Madame le Maire informe le conseil de l'avancement des dossiers et des réunions auxquelles elle a assisté.

- **Village d'avenir**

Nous avons saisi Aveyron Ingénierie pour une assistance technique pour établir un programme de travaux global pour l'école.

- **Rencontre avec la nouvelle conseillère au décideur locaux CDL**

- **Personnel communal**

Suite à une demande de retraite progressive, l'organisation du temps de travail des agents de l'école sera revue pour la rentrée de septembre 2025.

- **Centre de tri courrier d'Estaing**

La Poste Immobilier a transmis une demande de résiliation de bail avec protocole de résiliation au 31/12/2025. Après renseignements, la poste prévoit la fermeture des centres de tri d'Estaing et de Bozouls en juin 2025. Les facteurs exerçant à Estaing seront rattachés au centre de tri d'Espalion. M. Brunet a sollicité un rendez-vous avec la Poste branche courrier.

- **Chemin du cimbal**

L'acte de vente avec M et Mme Montheil a été signé en date du 20 janvier 2025.

Les travaux ont commencé ce lundi 27 janvier, l'entreprise n'a pas prévenu la mairie en amont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

- **SIEDA**

L'ordre de service de sécurisation de la ligne et du poste d'Annat a été donné à l'entreprise. Le coût de 213 760.50 € TTC est pris intégralement en charge par le SIEDA.

- **ONF**

L'ONF a transmis un devis dans le cadre du programme d'actions 2025. Il s'agit de travaux d'infrastructure pour créer une piste section Cauvin la Coursière d'un montant de 5 300 € HT. Après discussion sur le ratio bénéfice/coût, il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

- **Communauté de communes Comtal Lot et Truyère**

- o **Commission mutualisation**

CAO pour l'appel d'offre du marché groupé de vérification des cloches

- o **Toilettage des compétences**

Transfert de la résidence d'Estan'h : délibération à venir

Transfert du bail emphytéotique : l'association diocésaine, propriétaire, accepte de transférer le bail à la Commune.

Monsieur Brunet fait un compte-rendu de l'assemblée générale des Vignerons d'Olt.

Monsieur Régis interroge sur l'écoulement des pompes à chaleur sur la voie publique qui crée un danger en cas de gel, ainsi que l'écoulement des gouttières percées ou bouchées.

Les propriétaires concernés ont été avertis et doivent procéder aux modifications

Monsieur Régis informe le conseil qu'il a été sollicité par un groupe d'environ 25 voitures anciennes pour une visite du village le 18 mai 2025.

L'organisateur doit se rapprocher de la mairie pour solliciter un arrêté de stationnement.

Les prochaines réunions et/animations :

- Vendredi 7 février 2025 20h30, devenir des Médiévales d'Estaing
- Samedi 3 mai 2025, chorale de 14h à 16h
- Vendredi 27 juin 2025, *journée des aînés ruraux de l'Aveyron*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le Maire, COUSERAN Nathalie	
Le secrétaire de séance, BRUNET Philippe	